

**EXTRAIT du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 mars 2025**

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-cinq et le onze mars à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



**N° 8**

**Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Yvon DELCHET, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 22 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentés :** Mme Stéphanie PERRIER par M. Serge HULPUSCH à partir de 19h10, Mme Christèle COURSAT par M. Stéphane BERTHOMIER, Mme Yvette FOURNIER par M. Bernard COMBES, Mme Christine BUISSON-COMBE par Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, M. Gérard FAUGERES par M. Jérémy NOVAIS, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, Mme Micheline GENEIX par M. Dorian LASCAUX

**Etaient absents :** Mme Ayse TARI, Mme Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

**Fin de la mise à disposition de biens de la Ville de Tulle utilisés pour l'alimentation en eau potable au moment du transfert de la compétence au Syndicat Puy des Fourches Vézère**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L5211-4-1,
- Vu le budget communal,
- Vu sa délibération n°8 du 23 juin 2014 décidant l'adhésion de la Ville de Tulle au Syndicat du Puy des Fourches- Vézère dont les statuts ont été modifiés pour porter le projet alternatif d'alimentation en eau potable de Tulle depuis la rivière Vézère, permettant ainsi de mutualiser ce projet important avec les communes adhérentes à ce syndicat,
- Considérant que Ville de Tulle est membre du Syndicat du Puy des Fourches pour sa partie production depuis le lancement du projet d'adduction à partir de la Vézère et qu'elle a sollicité son entrée sur la partie distribution avec effet au 31 décembre 2019 par délibération du 9 avril 2019,
- Vu sa délibération n°24b du 10 décembre 2019 relative au transfert de la compétence Eau au Syndicat Puy des Fourches Vézère 1<sup>er</sup> janvier 2020 et à l'approbation du Procès-Verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de la compétence eau,

- Considérant que dans le cadre de transferts de compétence, il n'est pas prévu de transfert de propriété mais une simple mise à disposition et que celle-ci a vocation à cesser lorsque les biens ne sont plus utilisés pour exercer la compétence,
- Considérant que, par lettre du 27 janvier 2025, le président du Syndicat du Puy des Fourches a adressé à la Ville de Tulle une liste de biens meubles et immeubles mis à disposition du syndicat qui ne sont plus désormais affectés à l'exercice de la compétence en raison de la mise en service de la station d'eau potable des Carderies et de la restructuration du système d'alimentation en eau sur la commune de Tulle,
- Considérant que le Président du syndicat du Puy des Fourches demande donc à la Ville de Tulle de prendre en compte la fin de la mise à disposition des biens transférés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1- **Accepte** la restitution par le Syndicat du Puy des Fourches Vézère de biens meubles et immeubles ci-annexés mis à disposition du syndicat qui ne sont plus désormais affectés à l'exercice de la compétence en raison de la mise en service de la station d'eau potable des Carderies et de la restructuration du système d'alimentation en eau sur la commune de Tulle.
- 2- **Précise** que lors de la restitution de ces biens, une écriture non budgétaire sera comptabilisée afin de réintégrer les biens dans l'actif. Ces biens n'étant plus affectés à une activité de service public, un certificat de réforme les listant sera transmis au Trésorier afin qu'ils soient sortis de l'inventaire et de l'actif.
- 3- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Maire  
Bernard COMBES



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 12 MARS 2025  
Date et ref de l'accusé de réception : 12 MARS 2025

DB\_1032025

N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORT	Taux	VALEUR BRUTE	CUMUL DES AMORTISSEMENTS au 31/12/2024	VALEUR NETTE COMPTABLE
1427	Logiciel de Supervision	02/11/2017	2	50	18 410,00	18 410,00	0,00
1433	Logiciel de Supervision 2018	19/02/2018	5	20	52 889,99	42 312,00	10 577,99
1474	Logiciel Simei	11/09/2019	2	50	69 758,50	0,00	69 758,50
1484	Logiciel de supervision	02/12/2019	2	50	900,00	900,00	0,00
<b>IMMO INCORPORELLES (DISPO) COMPTE 2087</b>					<b>141 958,49</b>	<b>61 622,00</b>	<b>80 336,49</b>
726	Station de Bourbaccup 1993	31/12/1993	60	1,6666	44 164,79	22 818,33	21 346,46
730	Station Moulin du Trech 1993	31/12/1993	60	1,6666	21 162,98	10 934,22	10 228,76
731	Station Croix de Bar 1993	31/12/1993	60	1,6666	2 420,02	1 250,32	1 169,70
732	Station du Monteil 1993	31/12/1993	60	1,6666	1 323,15	683,64	639,51
736	Station Garenne du chat 1993	31/12/1993	60	1,6666	6 533,53	3 375,66	3 157,87
<b>BATIMENT EXPLOITATION (DISPO) COMPTE 217311</b>					<b>75 604,47</b>	<b>39 062,17</b>	<b>36 542,30</b>
1244	Pose de poteau incendie 2003	21/01/2003	60	1,6666	3 276,34	1 147,44	2 130,90
1257	Protection des captages 2006	29/06/2006	60	1,6666	3 800,00	1 139,94	2 660,06
1265	Protection des captages 2007	11/01/2007	60	1,6666	11 129,98	3 153,46	7 976,52
1358	Protection des captages 2013	17/10/2013	60	1,6666	3 434,84	629,75	2 805,09
1399	Production eau potable lot 1 renouvellement	08/04/2016	60	1,6666	49 500,00	6 599,88	42 900,12
1457	Production eau Renouvelit	15/03/2019	50	2	43 207,00	2 448,37	40 758,63
1468	Production eau Lot 1 2019	03/06/2019	50	2	15 000,00	849,99	14 150,01
<b>RESEAUX ADDUCTION EAU (DISPO) COMPTE 217531</b>					<b>129 350,16</b>	<b>25 217,60</b>	<b>113 381,33</b>